Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250514-BC2025-050-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

AVENANT N°1
À LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN « PROJETS ET AMENAGEMENT OPERATIONNEL » AVEC LA COMMUNE DE FONTAINE-LES-RIBOUTS
DU 19 FEVRIER 2025

Entre les soussignés,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre créé par arrêté inter-préfectoral n°2013093-0003 du 3 avril 2013, représentée par Monsieur Gérard SOURISSEAU, en sa qualité de Président, dûment habilité à cet effet par délibération du Bureau communautaire du 5 mai 2025.

Ci-après dénommée « la collectivité »
D'une part,

Et

La commune de Fontaine-les-Ribouts, représentée par son Maire, Madame Emmanuelle BONHOMME, autorisé par la délibération du Conseil Municipal

Ci-après dénommée « la commune »
D'autre part.

Préambule

Le 19 février 2025, la commune et la collectivité ont signé la convention de service commun « Projets et aménagement opérationnel » comportant une annexe financière portant sur l'aménagement d'un jardin pédagogique.

La commune a sollicité une nouvelle intervention du service commun pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection de voiries dans le hameau de Boutry. A ce titre, il convient donc de signer un avenant à la convention du 19 février 2025.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre général de fonctionnement de la convention de service commun « projets et aménagement opérationnel » conclue en vertu notamment de l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales.
Il a pour objet de définir le périmètre et les modalités de conduite de la mission d'accompagnement relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection de voiries dans le hameau de Boutry et de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250514-BC2025-050-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

fixer les modalités de participation financière de la commune bénéficiaire aux coûts de fonctionnement de ce service.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DE LA NOUVELLE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

a/ Libellé de mission
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux dans le hameau de Boutry, rue de Grez et rue des Clos (RD134-1)

b/ Objectifs recherchés et champs d'action du service commun
Phase pré-opérationnelle : diagnostics et enjeux
#Réunion de lancement de la mission
Analyse préalable de la faisabilité du projet. Analyse urbaine du lieu comprenant notamment :
- Contexte urbain de l'opération
- Contraintes techniques du site,
- Objectifs de qualité urbaine à atteindre dans le site,
Identification d'un périmètre d'étude
Synthèse des études et documents existants
Identification et association des partenaires (Conseil départemental – organismes subventionneurs* - concessionnaires, etc.)
Réunion de rendu : contexte et périmètre d'étude

** Les démarches de demandes de subvention restent du ressort de la Commune, avec l'appui technique de l'Agglomération*

Phase suivi Conception
Elaboration du DCE pour la consultation d'un maitre d'œuvre VRD avec compétences associées si besoin (paysage, concertation par exemple)
Consultation et intervention du géomètre si non réalisé auparavant
Analyse des offres et sélection d'un Maitre d'œuvre
Sélection du coordonnateur SPS
Réunion de lancement de la phase conception
Suivi Phase AVP maitrise d'œuvre
Suivi Réunion de rendu phase AVP
Proposition d'un phasage d'opération en fonction des demandes de la Commune
Suivi Phase PRO maitrise d'œuvre (chiffrage affiné, étude de projet)
Suivi Réunion de rendu PRO
Suivi Elaboration du DCE travaux et consultation des entreprises

Phase suivi Réalisation
Suivi de la concertation avec les habitants
Suivi Réunion de lancement des travaux avec l'ensemble des intervenants
Suivi Pilotage de la maitrise d'œuvre et de l'ensemble des intervenants
Suivi de la réalisation des prestations et notamment respect du programme / respect des coûts / respect des délais
Aide à la prise de décision
Vérification des factures
Participation à des réunions de chantier hebdomadaires
Accompagnement à Réception du chantier et suivi de la levée des réserves

c/ Calendrier d'intervention
Phase pré-opérationnelle : mars - mai 2025
Phase conception : juin / décembre 2025
Phase réalisation : février 2026 / décembre 2027 (à ajuster en fonction du calendrier des travaux et d'un éventuel phasage)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250514-BC2025-050-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

ARTICLE 3 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX COUTS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUN

Le montant de la participation de la commune aux coûts de fonctionnement du service est fixé comme suit :

Phase 1 **(pré-opérationnel)**	**Chargée de mission Projets Opérationnels**		**MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE**	**Répartition par exercices budgétaires pour la commune**
	montant	Taux d'intervention		**Année 2025**
	2 500 €	**90 heures**	**2 500 €**	**2 500 €**
Phase 2 **(suivi conception)**	**Chargée de mission Projets Opérationnels**		**MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE**	**Répartition par exercices budgétaires pour la commune**
	montant	Taux d'intervention		**Année 2025**
	5 000 €	**180 heures**	**5 000 €**	**5 000 €**
Phase 3 **(suivi réalisation)**	**Chargée de mission Projets Opérationnels**		**MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE**	**Répartition par exercices budgétaires pour la commune**
	montant	Taux d'intervention		**Année à définir**
	7 000 €	**250 heures**	**7 000 €**	**7 000 €**

ARTICLE 4 – ENTREE EN VIGUEUR ET DISPOSITIONS FINALES

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Dreux en 2 exemplaires originaux, le

Pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
Le Président,
Gérard SOURISSEAU

Pour la commune de Fontaine-les-Ribouts,
Le Maire,
Emmanuelle BONHOMME